



Rapport annuel

au 30 juin 2025

LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO

Part ID, Part R, Part I, Part GP

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est de :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI EMU High Dividend (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence MSCI EMU High Dividend sous contrainte d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché.

L'indice MSCI EMU (Union économique et monétaire européenne) High Dividend est représentatif des valeurs de la zone euro avec des revenus de dividendes et des caractéristiques de qualité plus élevés que la moyenne de l'indice parent basé sur le MSCI EMU. L'indice présenté est consultable dans www.msci.com.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.

L'administrateur de l'indice de référence est MSCI. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés avec comme objectif un écart de suivi de 4 % maximum par rapport à l'indice sur un horizon annuel.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à appliquer des listes d'exclusion afin de circonscrire les émetteurs éligibles à l'investissement
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières.

1. Première étape : Application des listes d'exclusion

La société de gestion met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la société de gestion (<https://www.lbpam.com>)

2. **Seconde étape**: sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières

À l'issue de la première étape, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières selon une approche quantitative. Les décisions d'investissement sont prises par la Société de Gestion, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne. L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la Société de Gestion. Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles:

- (i) l'allocation de valeurs, via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de Gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme.
Ce moteur, fondé sur l'analyse de la Société de Gestion que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: *Value, Size, Growth, Momentum, Quality...*). L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la Société de Gestion. La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court terme et de long terme des styles.
- (ii) le niveau d'exposition aux actions; et
- (iii) des stratégies optionnelles.

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse ESG quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM: GREaT.

Ainsi, le portefeuille est constitué en permanence à 75 % de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Toutefois, bien que les titres fassent l'objet de cette évaluation quantitative ESG, les résultats de cette évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille.

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en actions (titres vifs) et en parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles au PEA.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. **Actifs (hors dérivés intégrés)**

■ **Actions**

Le FCP investit en permanence au moins 75 % de son actif net dans une sélection d'actions de la zone euro, de moyennes ou grandes capitalisations (respectivement: sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros au moment de l'achat et sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat), appartenant à l'indice MSCI EMU Net Return EUR suivant la stratégie de gestion décrite ci-dessus. Les petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat), sont autorisées dans la limite de 25 % de l'actif net).

Le FCP pourra investir jusqu'à 20 % dans des certificats (produits ne comprenant pas de dérivés mais répliquant physiquement des paniers d'actions).

■ **Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Le FCP peut investir entre 0 % et 10 % de son actif net, directement ou indirectement via des OPC, sur des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « *Investment Grade* »), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP pourra également, dans la limite de 10 % de l'actif net, détenir des titres non notés ou « *High Yield* » (titres à caractère hautement spéculatif, de notation inférieure à BBB-/Baa3) ou jugée équivalente par la Société de Gestion.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ **Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger :**

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des fonds d'investissement de droit français (comme les fonds professionnels à vocation générale ou les fonds professionnels spécialisés), dans des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du Règlement général de l'AMF, ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou trackers).

Ces OPC pourront présenter notamment les caractéristiques suivantes :

- OPC monétaires ;
- OPC investis dans des instruments de titrisation ;
- OPC spécialisés sur des zones géographiques, des secteurs ou des styles de gestion.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée. La sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures, options et swaps sur actions ou indices actions (dont dividendes) sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture ou d'exposition sur les marchés actions.
Les futures sur dividendes consistent en un engagement ferme de recevoir ou de verser le taux de dividende moyen associé aux valeurs composant un indice actions en contrepartie d'un prix convenu et à une date future convenue. Dans le cadre de la stratégie d'investissement, ils favorisent la réalisation de l'objectif d'investissement dans la mesure où ils permettent de couvrir le risque que le dividende moyen versé sur un marché soit moins élevé qu'anticipé.
- Futures, options et swaps de change ou sur indice de taux de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures, options et swaps de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture ou d'exposition sur les marchés de taux.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Le risque de change non couvert auquel est exposé l'investisseur est au maximum de 110 % de l'actif net du portefeuille.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif (levier net), 200 % de l'actif (levier brut).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants) sur actions.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;

- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification « Actions de la zone euro ». De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** le FCP n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions:** en raison de son objectif de gestion, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions européens peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations (), en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 75 % et au maximum de 110 %.

- **Risque lié aux modèles multicritères:** Les processus d'allocation (exposition au marché/sélection de titres) du FCP repose sur l'élaboration de modèles multicritères développés par la Société de Gestion permettant d'identifier des signaux d'achat ou de vente sur la base de résultats statistiques. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Néanmoins, l'impact de ce risque sur le niveau de la Valeur Liquidative est limité car ces modèles sont utilisés comme outils d'aide à la décision et non comme décision finale dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.
- **Risque de durabilité:** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

- **Risque de change:** il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de taux:** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1 % des taux d'intérêt. Une sensibilité de 5 se traduira ainsi, pour une variation de 1 % des taux, par une variation de 5 % en sens inverse de la valeur liquidative. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit:** en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative :** les fonds d'investissements dans lesquels le FCP investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPCVM. D'autre part, dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...) par le biais d'investissement dans des OPC eux-mêmes investis en instruments de titrisation :** pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante :** le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 17/12/2024 : Suppression du label ISR

COMMENTAIRE DE GESTION

Macroéconomie

L'économie mondiale a poursuivi sa marche, certes ralentie, mais toujours en mouvement. L'OCDE a révisé ses prévisions de croissance pour 2025 à la hausse pour les États-Unis (+ 2,4 %) et la Chine (+ 4,7 %), tandis que l'Europe restait engluée dans une dynamique plus modeste (+ 1,3 % pour la zone euro, + 0,9 % pour la France, + 0,7 % pour l'Allemagne).

L'inflation, longtemps au cœur des préoccupations, semble désormais sous contrôle. En zone euro, elle s'est stabilisée autour de 2,2 %, permettant à la BCE d'engager un cycle de baisse des taux, ramenant le taux de dépôt à 2,00 % en juin 2025. La Fed, plus prudente, a maintenu ses taux dans une fourchette de 4,25–4,50 %, tout en anticipant deux baisses d'ici fin 2025.

Les indicateurs avancés, tels que les PMI, ont oscillé entre contraction et expansion, témoignant d'une activité économique en dent de scie. En mai, le PMI manufacturier européen atteignait 49,4, son plus haut niveau depuis près de trois ans. En France, l'effet post-Jeux Olympiques s'est fait sentir, avec un ralentissement du PIB au T4 2024, suivi d'un léger rebond au T1 2025 (+ 0,1 % QoQ).

Géopolitique

- L'Europe, entre fragilité politique et ambitions budgétaires

La France a connu un bouleversement institutionnel avec le renversement du gouvernement Barnier et la nomination de François Bayrou comme Premier ministre. Le déficit public, proche de 6 %, a suscité l'inquiétude des agences de notation, Moody's abaissant la note souveraine à Aa3.

L'Allemagne, de son côté, a adopté une réforme budgétaire historique, levant les restrictions sur les dépenses de défense et créant un fonds de 500 milliards d'euros sur 12 ans, signe d'un réveil stratégique face aux menaces extérieures.

- Les États-Unis, entre protectionnisme et diplomatie musclée

L'investiture de Donald Trump en janvier 2025 a marqué un tournant. Le président américain a soufflé le chaud et le froid, imposant des droits de douane jusqu'à 145 % sur les produits chinois, menaçant l'Europe de taxes de 25 % sur les automobiles et de 200 % sur les vins et champagnes, avant d'annoncer une trêve commerciale en mai.

Sur le plan militaire, les États-Unis ont intensifié leur engagement au Moyen-Orient, bombardant des sites iraniens en coordination avec Israël, tout en tentant de négocier un cessez-le-feu en Ukraine. Une trêve de 30 jours a été conclue en mars, limitée aux infrastructures énergétiques.

- La Chine, entre relance et prudence

Face au ralentissement de la consommation et à une inflation faible (+ 0,2 % YoY en novembre), Pékin a annoncé un assouplissement budgétaire et monétaire, avec l'émission de 411 milliards de dollars de bons du Trésor pour stimuler la demande intérieure. Le Politburo s'est engagé à adopter une posture plus proactive, tout en maintenant ses taux directeurs inchangés.

Marchés d'actions et performances sectorielles

Malgré les vents contraires, les marchés actions ont tenu bon. Le STOXX 600 (dividendes nets réinvestis en euros) a progressé de + 8,7 % sur la période, porté par les secteurs bancaire (+ 49 %), assurantiel (+ 32 %) et télécom (+ 30 %).

Les valeurs de la défense ont surperformé, reflet des tensions géopolitiques :

- Rheinmetall (+ 280 %)
- Leonardo (123 %)
- Rolls Royce (111 %)

À l'inverse, le luxe a souffert du ralentissement chinois et des incertitudes américaines :

- Kering (- 44 %)
- LVMH (- 36 %)
- Christian Dior (- 35 %)

Le secteur de la santé a également été pénalisé par des publications décevantes et des craintes réglementaires, tandis que les valeurs technologiques ont connu une volatilité accrue, notamment en raison de la montée en puissance de concurrents asiatiques dans l'intelligence artificielle.

Performances

Les secteurs de la Banque (+ 45 %), de l'assurance (+ 39 %) et de la Consommation de biens ordinaires (+ 34 %) ont soutenu la performance du MSCI EURO High Dividend et à l'inverse les secteurs de l'Automobile (- 22 %), des Biens de consommation durable (- 20 %) et des Boissons & Tabac ont pesé sur la performance de l'indice.

En termes de société, les titres ayant le mieux performés sont Orion (+ 55 %), AIB Group (+ 50 %) et Orange (+ 47 %) et ceux qui ont le plus sous-performés sont Stellantis (- 47 %), UPM (- 25 %) et Pernod-Ricard (- 21 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI EMU High Dividend dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part ID	Indice de référence
Sur 1 an	8,55 %	9,78 %
Sur 3 ans	39,58 %	42,88 %
Sur 5 ans	48,12 %	61,45 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	8,54 %	9,78 %
Sur 3 ans	39,57 %	42,88 %
Sur 5 ans	48,10 %	61,45 %

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	8,00 %	9,78 %
Sur 3 ans	37,50 %	42,88 %
Sur 5 ans	44,47 %	61,45 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	8,45 %	9,78 %
Sur 3 ans	39,17 %	42,88 %
Sur 5 ans	47,38 %	61,45 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	11 292 025,04	18 735 758,76	30 027 783,80
MERCEDES-BENZ GROUP AG GY EUR	3 363 445,06	10 059 764,45	13 423 209,51
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	5 092 380,43	6 912 805,23	12 005 185,66
TOTALENERGIES SE FP EUR	2 577 688,75	8 513 556,08	11 091 244,83
VINCI SA FP EUR	5 597 663,25	5 445 677,18	11 043 340,43
SANOFI FP EUR	228 106,92	8 301 177,41	8 529 284,33
DANONE FP EUR	39 728,77	8 451 106,66	8 490 835,43
AXA SA FP EUR	162 340,39	6 871 277,48	7 033 617,87
GENERALI IM EUR	90 025,08	6 197 178,40	6 287 203,48
ALLIANZ SE-REG GY EUR	688 140,94	4 756 550,79	5 444 691,73

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 200,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,85 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0012454494,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0010711085,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour la part FR0012449254,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0013240942.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	4 127 858,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 127 858,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	64 077,54
OPC	64 077,54
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	4 191 936,24
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 308,65
Comptes financiers	5 445,93
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	13 754,58
Total de l'actif I+II	4 205 690,82

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	3 756 048,50
Report à nouveau sur revenu net	9,34
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	125 692,47
Résultat net de l'exercice	319 560,09
Capitaux propres I	4 201 310,40
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	4 201 310,40
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 353,11
Concours bancaires	27,31
Sous-total autres passifs IV	4 380,42
Total Passifs : I+II+III+IV	4 205 690,82

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 213 950,89
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	1 885,23
Produits sur opérations temporaires sur titres	30 501,06
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	408,62
Sous-total produits sur opérations financières	1 246 745,80
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-8 865,70
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-116 154,77
Sous-total charges sur opérations financières	-125 020,47
Total revenus financiers nets (A)	1 121 725,33
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-701 984,83
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-701 984,83
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	419 740,50
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-314 875,26
Sous-total revenus nets I = (C+D)	104 865,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	12 349 338,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-155 235,03
Frais de recherche	-11 141,11
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	12 182 961,86
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-11 507 190,69
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	675 771,17

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-9 174 092,56
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	30 144,55
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-9 143 948,01
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	8 682 871,69
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-461 076,32
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	319 560,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI EMU High Dividend (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel.

Indicateur de référence

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence MSCI EMU High Dividend sous contrainte d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché.

L'indice MSCI EMU (Union économique et monétaire européenne) High Dividend est représentatif des valeurs de la zone euro avec des revenus de dividendes et des caractéristiques de qualité plus élevés que la moyenne de l'indice parent basé sur le MSCI EMU. L'indice présenté est consultable dans www.msci.com.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.

L'administrateur de l'indice de référence est MSCI. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés avec comme objectif un écart de suivi de 4 % maximum par rapport à l'indice sur un horizon annuel.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	161 494 742,16	139 395 933,65	147 319 983,08	155 673 864,72	4 201 310,40
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP EN EUR					
Actif net	21 624,98	19 387,66	36 731,63	24 345,90	15 592,44
Nombre de titres	225,39981	224,25441	353,73207	219,43998	129,60159
Valeur liquidative unitaire	95,94	86,45	103,84	110,94	120,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,83	2,34	-1,84	4,02	19,32
Capitalisation unitaire sur revenu	3,68	3,03	3,62	3,52	3,20
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I EN EUR					
Actif net	158 632 384,33	136 570 866,28	143 896 250,75	151 951 729,25	1 233,63
Nombre de titres	161 885,57862	154 509,50779	135 405,63021	133 695,22789	1,00000
Valeur liquidative unitaire	979,90	883,89	1 062,70	1 136,55	1 233,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	28,91	23,97	-18,93	41,23	198,15
Capitalisation unitaire sur revenu	38,50	31,95	38,07	37,11	33,74
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID EN EUR					
Actif net	1 727 291,31	1 498 274,15	1 727 333,05	1 778 101,57	1 870 192,73
Nombre de titres	1 226,63788	1 228,70837	1 223,62043	1 221,84380	1 224,25249
Valeur liquidative unitaire	1 408,15	1 219,38	1 411,65	1 455,26	1 527,62
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	41,55	74,94	49,85	102,78	348,24
Distribution unitaire sur revenu	55,67	44,32	50,72	47,57	42,17
Crédit d'impôt unitaire (1)	5,46	4,62	4,69	4,87	0,00 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R EN EUR					
Actif net	1 113 441,54	1 307 405,56	1 659 667,65	1 919 688,00	2 314 291,60
Nombre de titres	11 287,83806	14 767,47399	15 670,00962	17 031,83776	19 010,45864
Valeur liquidative unitaire	98,64	88,53	105,91	112,71	121,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,91	2,40	-1,88	4,09	19,59
Capitalisation unitaire sur revenu	3,43	2,71	3,31	3,13	2,77

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués

chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

1. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
2. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
3. La commission de souscription est non acquise au FCP, le solde rémunère le réseau placeur.
4. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
5. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.
6. Le FCP est un OPC de distribution, il pourra procéder à la distribution d'acomptes.
7. La valeur liquidative est établie et publié quotidiennement à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part I / Part ID	Part R	Part GP
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1 % TTC maximum.	1,50 % TTC maximum.	1,40 % TTC maximum.
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif.		
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant		
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.05 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part I	Capitalisation	Capitalisation
Part ID	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part R et GP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	155 673 864,72
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	636 196,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-155 509 360,75
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	419 740,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	12 182 961,86
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-9 143 948,01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-58 144,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 201 310,40

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-89,83839	-10 108,41
Solde net des souscriptions/rachats	-89,83839	-10 108,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129,60159	
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-133 694,22789	-155 095 502,26
Solde net des souscriptions/rachats	-133 694,22789	-155 095 502,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID		
Parts souscrites durant l'exercice	7,24869	10 328,20
Parts rachetées durant l'exercice	-4,84000	-6 986,35
Solde net des souscriptions/rachats	2,40869	3 341,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 224,25249	
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R		
Parts souscrites durant l'exercice	5 414,21905	625 867,92
Parts rachetées durant l'exercice	-3 435,59817	-396 763,73
Solde net des souscriptions/rachats	1 978,62088	229 104,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 010,45864	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP FR0013240942	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	15 592,44	129,60159	120,31
LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I FR0012454494	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 233,63	1,00000	1 233,63
LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID FR0010711085	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	1 870 192,73	1 224,25249	1 527,62
LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R FR0012449254	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	2 314 291,60	19 010,45864	121,73

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Italie +/-	Pays 4 Pays-Bas +/-	Pays 5 Finlande +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	4 127,86	1 360,90	789,28	648,82	473,39	320,23
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	4 127,86					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,45	0,00	0,00	0,00	5,45
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,03	0,00	0,00	0,00	-0,03
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	5,42

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3,43	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-0,03	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3,43	-0,03	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	4 878,05
	Coupons et dividendes en espèces	3 430,60
Total des créances		8 308,65
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 849,41
	Autres dettes	503,70
Total des dettes		4 353,11
Total des créances et des dettes		3 955,54

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	153,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	3,98
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	661 100,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	10 162,75
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 175,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	447,63
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	26 555,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	526,75
Pourcentage de frais de recherche	0,03

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	104 865,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	104 865,24
Report à nouveau	9,34
Sommes distribuables au titre du revenu net	104 874,58

Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	415,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	415,62
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	415,62
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	415,62
Total	415,62
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	33,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	33,74
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	33,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	33,74
Total	33,74
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	51 628,35
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	51 628,35
Report à nouveau	9,34
Sommes distribuables au titre du revenu net	51 637,69
Affectation :	
Distribution	51 626,73
Report à nouveau du revenu de l'exercice	10,96
Capitalisation	0,00
Total	51 637,69
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	1 224,25249
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	42,17
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	38 657,13

Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	52 787,53
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	52 787,53
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	52 787,53
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	52 787,53
Total	52 787,53
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	675 771,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	675 771,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	125 692,47
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	801 463,64

Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 504,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 504,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 504,60
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 504,60
Total	2 504,60
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	198,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	198,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	198,15
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	198,15
Total	198,15
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	300 649,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	300 649,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	125 692,47
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	426 341,88
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	426 341,88
Capitalisation	0,00
Total	426 341,88
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	372 419,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	372 419,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	372 419,01
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	372 419,01
Total	372 419,01
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			4 127 858,70	98,25
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 127 858,70	98,25
Assurance			734 491,52	17,46
AGEAS	EUR	940	53 909,00	1,28
ALLIANZ SE-REG	EUR	615	211 621,50	5,04
ASR NEDERLAND NV	EUR	926	52 207,88	1,24
AXA SA	EUR	5 129	213 725,43	5,07
GENERALI	EUR	5 468	165 188,28	3,93
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	2 249	37 839,43	0,90
Automobiles			362 316,20	8,62
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	1 819	137 261,74	3,27
BAYERISCHE MOTOREN WERKE-PRF	EUR	350	24 605,00	0,59
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	4 034	200 449,46	4,76
Banques commerciales			204 155,24	4,86
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	1 411	20 628,82	0,49
CAIXABANK SA	EUR	24 956	183 526,42	4,37
Boissons			107 103,60	2,55
PERNOD RICARD SA	EUR	1 266	107 103,60	2,55
Composants automobiles			132 909,56	3,16
MICHELIN (CGDE)	EUR	4 214	132 909,56	3,16
Courrier, fret aérien et logistique			215 341,32	5,13
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	5 492	215 341,32	5,13
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			329 839,26	7,85
KESKO OYJ-B SHS	EUR	1 709	35 786,46	0,85
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	5 637	200 113,50	4,76
NN GROUP NV	EUR	1 665	93 939,30	2,24
Electricité			362 093,14	8,62
ENEL SPA	EUR	26 359	212 348,10	5,05
REDEIA CORP SA	EUR	2 521	45 756,15	1,09
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	8 744	76 300,14	1,82
VERBUND AG	EUR	425	27 688,75	0,66
Gaz			64 624,66	1,54
SNAM	EUR	12 568	64 624,66	1,54
Logiciels			297 294,60	7,08
BOUYGUES SA	EUR	1 190	45 696,00	1,09
METSO CORP	EUR	3 910	42 931,80	1,02
VINCI SA	EUR	1 668	208 666,80	4,97
Machines			120 812,56	2,88
KONE OYJ-B	EUR	2 162	120 812,56	2,88
Marchés de capitaux			163 725,00	3,90
AIB GROUP PLC	EUR	13 147	91 831,80	2,19
FINECOBANK SPA	EUR	3 817	71 893,20	1,71

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Papier et industrie du bois			78 466,08	1,87
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	3 388	78 466,08	1,87
Pétrole et gaz			342 795,92	8,16
OMV AG	EUR	922	42 577,96	1,01
REPSOL SA	EUR	7 233	89 942,36	2,14
TOTALENERGIES SE	EUR	4 036	210 275,60	5,01
Produits pharmaceutiques			198 126,10	4,72
SANOFI	EUR	2 410	198 126,10	4,72
Services aux professionnels			54 362,56	1,29
RANDSTAD NV	EUR	677	26 538,40	0,63
TELEPERFORMANCE	EUR	338	27 824,16	0,66
Services clientèle divers			39 829,35	0,95
EDENRED	EUR	1 515	39 829,35	0,95
Services de télécommunication diversifiés			293 053,83	6,98
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	897	42 230,76	1,01
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	24 322	100 595,79	2,39
ORANGE	EUR	11 632	150 227,28	3,58
Services financiers diversifiés			26 518,20	0,63
AMUNDI SA	EUR	386	26 518,20	0,63
TITRES D'OPC			64 077,54	1,53
OPCVM			64 077,54	1,53
Gestion collective			64 077,54	1,53
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	6	64 077,54	1,53
Total			4 191 936,24	99,78

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 191 936,24
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	13 754,58
Autres passifs (-)	-4 380,42
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	4 201 310,40

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP	EUR	129,60159	120,31
Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I	EUR	1,00000	1 233,63
Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID	EUR	1 224,25249	1 527,62
Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R	EUR	19 010,45864	121,73

Rapport annuel

au 28 juin 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	164 690 393,49	152 634 798,89
Actions et valeurs assimilées	148 300 910,54	140 441 501,34
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	148 300 910,54	140 441 501,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	9 257 074,53	7 035 800,06
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 257 074,53	7 035 800,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	7 067 773,42	5 157 497,49
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	7 067 773,42	5 157 497,49
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	64 635,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	64 635,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	160 598,32	749 899,57
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	160 598,32	749 899,57
COMPTES FINANCIERS	5 457,19	91 430,32
Liquidités	5 457,19	91 430,32
TOTAL DE L'ACTIF	164 856 449,00	153 476 128,78

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	144 889 597,87	144 582 210,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	60 915,97	91 715,45
Report à nouveau (a)	9,66	15,14
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 648 428,71	-2 624 723,03
Résultat de l'exercice (a,b)	5 074 912,51	5 270 765,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	155 673 864,72	147 319 983,08
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 860,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	19 860,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 860,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	9 112 741,01	6 071 812,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 112 741,01	6 071 812,97
COMPTES FINANCIERS	49 983,27	84 332,73
Concours bancaires courants	49 983,27	84 332,73
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	164 856 449,00	153 476 128,78

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
EURO STOXX 50 07/2024 PUT 4700	726 761,97	0,00
EURO STOXX 50 07/2024 PUT 4600	866 241,54	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0724	2 997 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 176,83	5 830,99
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 301 291,46	6 511 993,13
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	28 373,95	4 417,04
Produits sur instruments financiers à terme	-21,26	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 334 820,98	6 522 241,16
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	45 353,95	46 041,68
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	34 031,82	6 978,52
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	79 385,77	53 020,20
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 255 435,21	6 469 220,96
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 169 224,48	1 065 653,11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 086 210,73	5 403 567,85
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-11 298,22	-132 802,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 074 912,51	5 270 765,04

Les frais de recherche sont compris dans le poste «frais de gestion et dotations aux amortissements».

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

1. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan.
L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
2. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
3. La commission de souscription est non acquise au FCP, le solde rémunère le réseau placeur.
4. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
5. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.
6. Le FCP est un OPC de distribution, il pourra procéder à la distribution d'acomptes.
7. La valeur liquidative est établie et publié quotidiennement à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1 % TTC pour la part I,
 - 1 % TTC pour la part ID
 - 1,50 % TTC pour la part R
 - 1,40 % TTC pour la part GP

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.05 % de l'actif net.

2. Pour les actions I le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions, de recherche et de rétrocessions) est de 0,70 % TTC sur l'actif moyen annuel, le taux annuel est de 0,74 %.

Pour les actions ID, le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction, de recherche et de rétrocessions) est de 0,70 % TTC sur l'actif moyen annuel, le taux annuel est de 0,74 %.

Pour les actions R, le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction, de recherche et de rétrocessions) est de 1,20 % TTC sur l'actif moyen annuel, le taux annuel est de 1,24 %.

Pour les actions GP, le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction, de recherche et de rétrocessions) est de 0,80 % TTC sur l'actif moyen annuel, le taux annuel est de 0,84 %.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GP et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Parts I	Capitalisation	Capitalisation
Parts ID	Distribution. possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution. possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	147 319 983,08	139 395 933,65
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 745 875,93	649 647,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 646 722,03	-20 090 231,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 500 551,83	5 507 841,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 342 734,16	-7 847 764,99
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	35 406,00	115 525,85
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-142 495,00	-203 017,85
Frais de transactions	-275 197,10	-208 994,50
Différences de change	8 990,68	-34 106,56
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-560 605,30	24 685 838,78
Différence d'estimation exercice N	9 325 319,40	9 885 924,70
Différence d'estimation exercice N-1	-9 885 924,70	14 799 914,08
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	6 515,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	6 515,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-61 914,94	-54 257,60
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 086 210,73	5 403 567,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	155 673 864,72	147 319 983,08

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 593 003,51	1,02
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 593 003,51	1,02
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	2 997 000,00	1,93
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 997 000,00	1,93

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 457,19	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 983,27	0,03
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 457,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	49 983,27	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 309,72	0,00	1 147,43	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	26,43	0,00	0,07	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES	
Coupons et dividendes en espèces	160 060,28
Autres créances	538,04
TOTAL DES CRÉANCES	160 598,32
DETTES	
Achats à règlement différé	1 510 069,16
Frais de gestion fixe	96 282,94
Collatéraux	7 491 992,74
Autres dettes	14 396,17
TOTAL DES DETTES	9 112 741,01
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-8 952 142,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO GP		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-134,29209	-14 116,25
Solde net des souscriptions/rachats	-134,29209	-14 116,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	219,43998	
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 056,52314	4 199 999,95
Parts rachetées durant l'exercice	-5 766,92546	-6 229 999,98
Solde net des souscriptions/rachats	-1 710,40232	-2 030 000,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	133 695,22789	
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO ID		
Parts souscrites durant l'exercice	5,25337	7 655,27
Parts rachetées durant l'exercice	-7,03000	-10 123,71
Solde net des souscriptions/rachats	-1,77663	-2 468,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 221,84380	
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO R		
Parts souscrites durant l'exercice	4 925,10498	538 220,71
Parts rachetées durant l'exercice	-3 563,27684	-392 482,09
Solde net des souscriptions/rachats	1 361,82814	145 738,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 031,83776	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	238,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,84
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	6,19
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 098 778,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	34 030,60
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO ID	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 866,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	398,77
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 489,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	415,59
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	2 716 800,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	9,66	15,14
Résultat	5 074 912,51	5 270 765,04
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 074 922,17	5 270 780,18
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	772,80	1 283,21
Total	772,80	1 283,21
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 962 537,66	5 155 419,59
Total	4 962 537,66	5 155 419,59
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO ID		
Affectation		
Distribution	58 123,11	62 062,03
Report à nouveau de l'exercice	9,34	9,68
Capitalisation	0,00	0,00
Total	58 132,45	62 071,71
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 221,84380	1 223,62043
Distribution unitaire	47,57	50,72
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	5 957,49	5 720,55
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	53 479,26	52 005,67
Total	53 479,26	52 005,67

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	60 915,97	91 715,45
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 648 428,71	-2 624 723,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 709 344,68	-2 533 007,58
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	883,60	-654,15
Total	883,60	-654,15
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 513 053,50	-2 563 820,33
Total	5 513 053,50	-2 563 820,33
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO ID		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	125 589,81	61 004,54
Capitalisation	0,00	0,00
Total	125 589,81	61 004,54
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	69 817,77	-29 537,64
Total	69 817,77	-29 537,64

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	142 409 311,29	161 494 742,16	139 395 933,65	147 319 983,08	155 673 864,72
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO GP EN EUR					
Actif net	21 325,08	21 624,98	19 387,66	36 731,63	24 345,90
Nombre de titres	261,22203	225,39981	224,25441	353,73207	219,43998
Valeur liquidative unitaire	81,63	95,94	86,45	103,84	110,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,25	2,83	2,34	-1,84	4,02
Capitalisation unitaire sur résultat	2,52	3,68	3,03	3,62	3,52
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO I EN EUR					
Actif net	139 927 906,35	158 632 384,33	136 570 866,28	143 896 250,75	151 951 729,25
Nombre de titres	167 989,76794	161 885,57862	154 509,50779	135 405,63021	133 695,22789
Valeur liquidative unitaire	832,95	979,90	883,89	1 062,70	1 136,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-145,39	28,91	23,97	-18,93	41,23
Capitalisation unitaire sur résultat	26,74	38,50	31,95	38,07	37,11
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO ID EN EUR					
Actif net	1 568 534,90	1 727 291,31	1 498 274,15	1 727 333,05	1 778 101,57
Nombre de titres	1 267,57302	1 226,63788	1 228,70837	1 223,62043	1 221,84380
Valeur liquidative unitaire	1 237,43	1 408,15	1 219,38	1 411,65	1 455,26
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	41,55	74,94	49,85	102,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-215,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	40,04	55,67	44,32	50,72	47,57
Crédit d'impôt unitaire	5,57	5,46	4,62	4,686	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
PARTS LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO R EN EUR					
Actif net	891 544,96	1 113 441,54	1 307 405,56	1 659 667,65	1 919 688,00
Nombre de titres	10 579,79537	11 287,83806	14 767,47399	15 670,00962	17 031,83776
Valeur liquidative unitaire	84,26	98,64	88,53	105,91	112,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,71	2,91	2,40	-1,88	4,09
Capitalisation unitaire sur résultat	2,21	3,43	2,71	3,31	3,13

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	22 817	5 921 011,50	3,81
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	65 200	5 762 376,00	3,70
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	156 132	5 900 228,28	3,79
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	7 396	140 893,80	0,09
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	19 703	1 907 644,46	1,22
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	9 146	761 130,12	0,49
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	104 909	6 773 974,13	4,35
MERCK KGA	EUR	469	72 577,75	0,05
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 097	979 299,00	0,63
PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF	EUR	9 151	386 263,71	0,24
SIEMENS AG-REG	EUR	6 875	1 194 325,00	0,77
TOTAL ALLEMAGNE			29 799 723,75	19,14
AUTRICHE				
OMV AG	EUR	23 649	961 568,34	0,62
TOTAL AUTRICHE			961 568,34	0,62
BELGIQUE				
AGEAS	EUR	3 162	134 954,16	0,09
UMICORE	EUR	74 889	1 050 692,67	0,67
TOTAL BELGIQUE			1 185 646,83	0,76
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	4 362	481 128,60	0,31
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	45 590	426 357,68	0,27
CAIXABANK S.A.	EUR	86 191	426 042,11	0,28
ENDESA SA	EUR	9 764	171 211,74	0,11
IBERDROLA SA	EUR	127 361	1 542 978,52	0,99
INDITEX	EUR	11 826	548 253,36	0,36
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	85 503	1 395 408,96	0,89
REPSOL	EUR	35 518	523 357,73	0,33
TELEFONICA SA	EUR	19 233	76 162,68	0,05
TOTAL ESPAGNE			5 590 901,38	3,59
FINLANDE				
KESKO OYJ B	EUR	7 788	127 645,32	0,08
KONE OY B NEW	EUR	56 591	2 608 279,19	1,68
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	113 694	1 450 166,97	0,93
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	150 596	4 912 441,52	3,15
TOTAL FINLANDE			9 098 533,00	5,84
FRANCE				
ACCOR SA	EUR	20 629	790 090,70	0,50
AEROPORTS DE PARIS	EUR	610	69 296,00	0,04
AMUNDI	EUR	1 750	105 437,50	0,07
ARKEMA	EUR	1 720	139 578,00	0,09
AXA	EUR	268 308	8 202 175,56	5,27
BIOMERIEUX	EUR	2 623	232 791,25	0,14
BOUYGUES	EUR	6 507	195 014,79	0,13
BUREAU VERITAS SA	EUR	9 097	235 248,42	0,15

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARREFOUR	EUR	100 375	1 324 950,00	0,85
COVIVIO	EUR	28 526	1 265 983,88	0,81
CREDIT AGRICOLE	EUR	61 026	777 471,24	0,50
DANONE	EUR	143 037	8 164 551,96	5,24
EURAZEO	EUR	7 151	531 676,85	0,34
GECINA SA	EUR	9 164	787 645,80	0,50
KLEPIERRE	EUR	6 081	151 903,38	0,10
L'OREAL	EUR	3 376	1 384 328,80	0,89
MICHELIN (CGDE)	EUR	216 193	7 806 729,23	5,02
ORANGE	EUR	336 794	3 150 371,08	2,02
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	12 257	1 218 100,66	0,78
RENAULT SA	EUR	31 132	1 489 354,88	0,96
SANOFI	EUR	84 001	7 555 049,94	4,85
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 643	1 490 024,90	0,96
SEB	EUR	4 639	443 488,40	0,29
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	2 533	212 772,00	0,14
TOTALENERGIES SE	EUR	89 668	5 589 006,44	3,60
TOTAL FRANCE			53 313 041,66	34,24
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	145 646	718 908,66	0,47
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	67 410	2 804 256,00	1,80
TOTAL IRLANDE			3 523 164,66	2,27
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	346 937	8 080 162,73	5,19
ENEL SPA	EUR	229 952	1 493 308,29	0,96
ENI SPA	EUR	73 250	1 051 430,50	0,68
FINECOBANK SPA	EUR	55 302	769 803,84	0,50
INTESA SANPAOLO	EUR	292 556	1 015 461,88	0,65
LEONARDO SPA	EUR	44 784	970 917,12	0,63
MONCLER SPA	EUR	24 969	1 424 731,14	0,91
POSTE ITALIANE	EUR	118 821	1 413 375,80	0,91
SNAM	EUR	172 957	714 485,37	0,46
TERNA	EUR	421 526	3 042 574,67	1,95
TOTAL ITALIE			19 976 251,34	12,84
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	23 739	1 347 900,42	0,86
ASR NEDERLAND NV	EUR	15 305	681 225,55	0,44
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	191 910	5 294 796,90	3,40
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 416 983	5 072 799,14	3,26
NN GROUP NV	EUR	4 573	198 696,85	0,13
QIAGEN N.V.	EUR	6 372	245 640,60	0,16
STELLANTIS NV	EUR	336 898	6 222 506,06	4,00
WOLTERS KLUWER	EUR	532	82 353,60	0,05
TOTAL PAYS-BAS			19 145 919,12	12,30
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	411 792	1 440 860,21	0,92
JERONIMO MARTINS	EUR	52 072	950 314,00	0,61
TOTAL PORTUGAL			2 391 174,21	1,53

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	16 222	598 186,25	0,39
TOTAL SUISSE			598 186,25	0,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			145 584 110,54	93,52
TOTAL Actions et valeurs assimilées			145 584 110,54	93,52
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	166	1 720 082,04	1,10
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	729	7 536 992,49	4,85
TOTAL FRANCE			9 257 074,53	5,95
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 257 074,53	5,95
TOTAL Organismes de placement collectif			9 257 074,53	5,95
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
DANONE	EUR	10 000	570 800,00	0,37
SANOFI	EUR	10 000	899 400,00	0,58
TOTALENERGIES SE	EUR	20 000	1 246 600,00	0,80
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 716 800,00	1,75
TOTAL Titres mis en dépôt			2 716 800,00	1,74
Créance représentative de titres prêtés				
BELGIQUE				
AGEAS	EUR	12 000	512 160,00	0,33
TOTAL BELGIQUE			512 160,00	0,33
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	8 800	970 640,00	0,63
ENDESA SA	EUR	51 000	894 285,00	0,57
REPSOL	EUR	188 000	2 770 180,00	1,78
TELEFONICA SA	EUR	120 000	475 200,00	0,30
TOTAL ESPAGNE			5 110 305,00	3,28
PAYS-BAS				
NN GROUP NV	EUR	33 000	1 433 850,00	0,92
TOTAL PAYS-BAS			1 433 850,00	0,92
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			7 056 315,00	4,53
Indemnités sur titres prêtés			11 458,42	0,01
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 0724	EUR	-40	19 860,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			19 860,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			19 860,00	0,01

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EURO STOXX 50 07/2024 PUT 4600	EUR	150	23 700,00	0,02
EURO STOXX 50 07/2024 PUT 4700	EUR	75	21 075,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			44 775,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			44 775,00	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			64 635,00	0,04
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	EUR	-19 860	-19 860,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-19 860,00	-0,01
Créances			160 598,32	0,10
Dettes			-9 112 741,01	-5,85
Comptes financiers			-44 526,08	-0,03
Actif net			155 673 864,72	100,00
Parts LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID	EUR	1 221,84380	1 455,26	
Parts LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO GP	EUR	219,43998	110,94	
Parts LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO R	EUR	17 031,83776	112,71	
Parts LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO I	EUR	133 695,22789	1 136,55	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	57 780,99	EUR	47,29	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	57 780,99	EUR	47,29	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500INU52L5M3XU344

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 10% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 10% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 30/06/2025, le produit financier était investi à hauteur de 55,69% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	68,58%	55,69%

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088

(« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains¹, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux² ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique³ ;

¹ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

² Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

³ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁴

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

⁴A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁵

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁶ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁷

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁶ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

⁷ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁸

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁹ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁰;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales

⁸ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁹ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁰ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .



Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/06/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
DHL GROUP GY EUR	Actions	Industrie	5,13%	Allemagne
AXA SA FP EUR	Actions	Finance	5,09%	France
ENEL SPA IM EUR	Actions	Services aux Collectivités	5,05%	Italie
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Actions	Finance	5,04%	Allemagne
TOTALENERGIES SE FP EUR	Actions	Énergie	5,01%	France
VINCI SA FP EUR	Actions	Industrie	4,97%	France
MERCEDES-BENZ GROUP AG GY EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	4,77%	Allemagne
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N NA EUR	Actions	Biens de Consommation de Base	4,76%	Pays-Bas
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	4,72%	France
CAIXABANK SA SQ EUR	Actions	Finance	4,37%	Espagne
GENERALI IM EUR	Actions	Finance	3,93%	Italie
ORANGE FP EUR	Actions	Services de Communication	3,58%	France
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG GY EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,27%	Allemagne
MICHELIN (CGDE) FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,16%	France
KONE OYJ-B FH EUR	Actions	Industrie	2,88%	Finlande



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 0% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 30/06/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 99,78%.

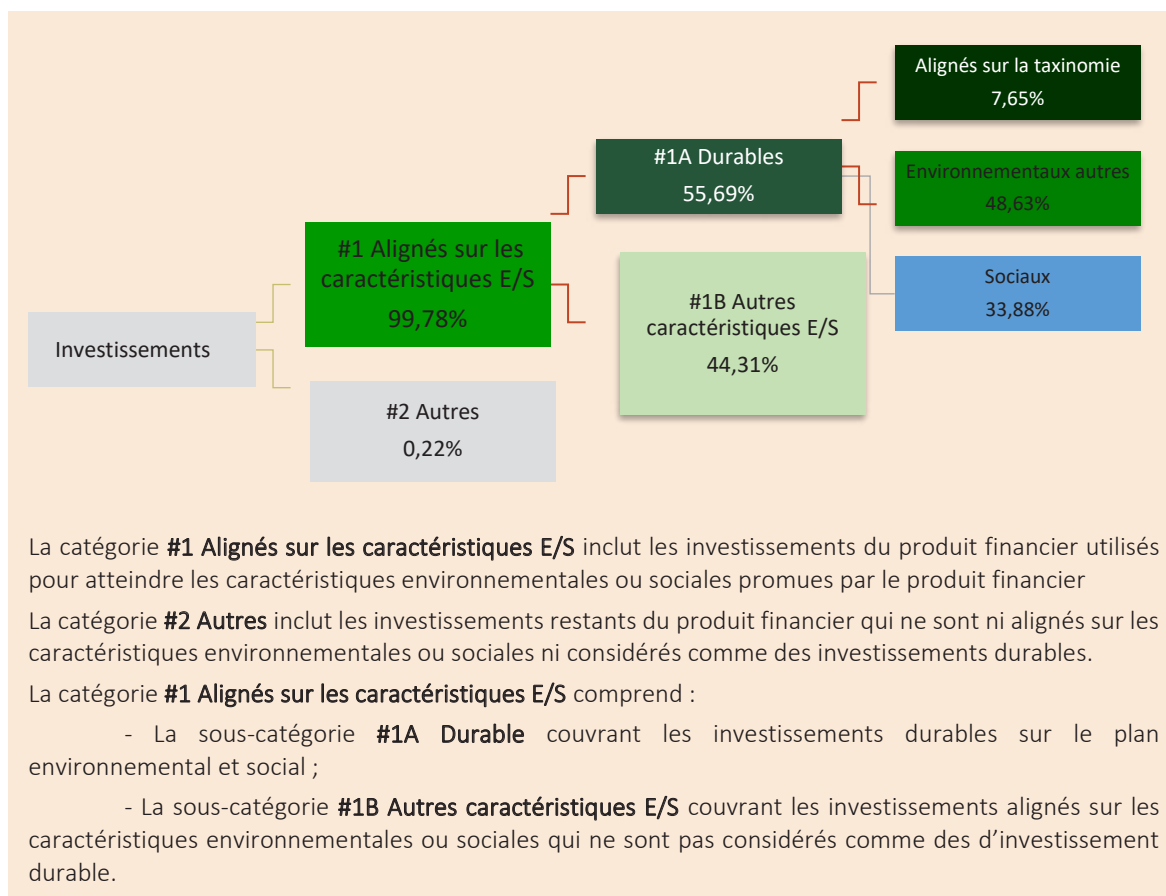
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 10% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 55,69% de son actif net au 30/06/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 48,63% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 33,88% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹¹.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 7,65% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹¹ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/06/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 98,25% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	8,16%
Matériaux	3,68%
Industrie	16,37%
Consommation discrétionnaire	11,79%
Biens de consommation de base	8,16%
Santé	4,72%
Finance	30,05%
Services de communication	6,98%
Services aux collectivités	8,34%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 1,75% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	1,75%

Au 30/06/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 15,74% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹² ?

● ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile***

☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

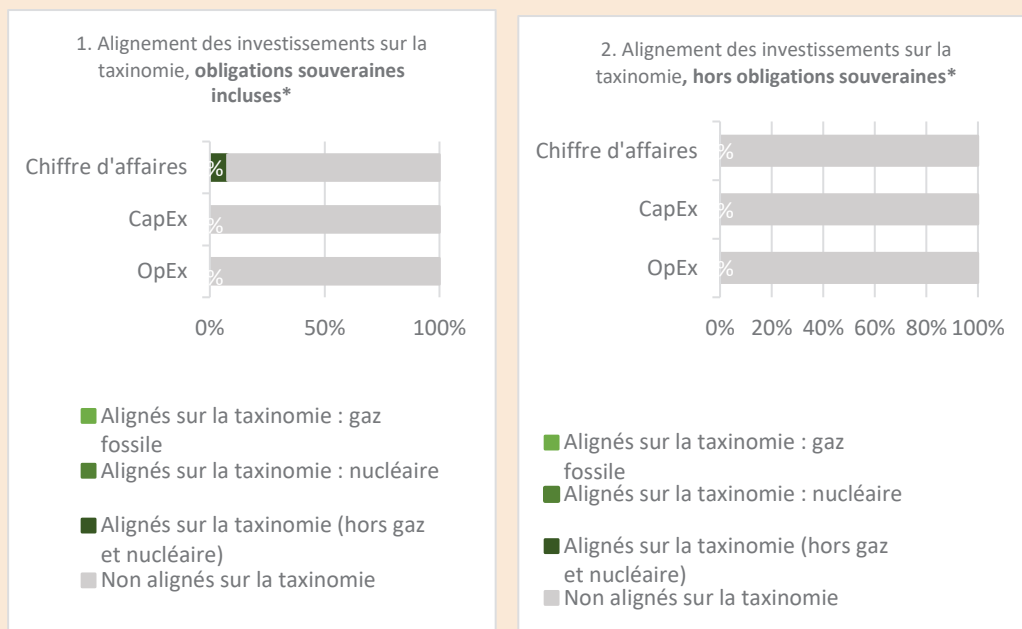
☒ Non

¹² Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/06/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,43% % et 0% % respectivement au 30/06/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 48,63% au 30/06/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 33,88% au 30/06/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,22% de l'actif net de l'OPC au 30/06/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

FCP LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

FCP LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique
de Bertrand DESPORTES
Date : 2025.11.04
10:59:51 +01'00'

Bertrand DESPORTES

Associé